# rapport annuel

Corporation
professionnelle
des urbanistes
du Québec

1825, boul. Dorchester ouest
Montréal, Québec H3H 1R4
Téléphone: (514) 931-8141

## TABLE DES MATIERES


| | |
|---|---|
| Lettres de présentation | page 2 |
| Membres du Bureau | page 4 |
| Membres du comité administratif | page 4 |
| Secrétariat | page 4 |
| Comités de la Corporation | page 4 |
| Rapport du président | page 5 |
| Rapport du secrétaire | page 6 |
| Rapport des activités du comité des admissions | page 6 |
| Rapport des activités du comité de formation continue | page 7 |
| Rapport des activités du syndic | page 7 |
| Rapport des activités du comité d'inspection professionnelle | page 8 |
| Rapport des activités du comité recrutement | page 8 |
| Rapport des activités du comité de révision du règlement de publicité | page 9 |
| Rapport des activités du comité de promotion de l'urbanisme | page 10 |
| Données statistiques pour l'année 1981-1982 | page 11 |
| Rapport de la trésorerie | page 11 |
| Projection des revenus et dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1983 | page 12 |
| Etats financiers | page 13 |

Québec, le 2 juillet 1982

Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Camille Laurin

Montréal, le 2 juillet 1982

Monsieur Camille Laurin
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Paul Saint-Jacques

---

Montréal, le 2 juillet 1982

Monsieur André Desgagné
Président de l'Office des professions du Québec

Monsieur le président,

Il me fait plaisir de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Paul Saint-Jacques

## LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

| Administrateurs: | pour la région de: |
|---|---|
| Paul Saint-Jacques | Montréal |
| Luc Tittley (jusqu'à janvier 1982) | Montréal |
| Pierre Bélanger (à compter de janvier 1982) | Montréal |
| Chantal Quintric-Léveillé | Montréal |
| Pierre Fontaine | Montréal |
| Aurèle Cardinal | Montréal |
| Michel Lavoie | Hull |
| Pierre Brulotte | Québec |
| **Administrateurs nommés par l'Office des professions:** | |
| Vianney Forget, c.a. | Montréal |
| André Mongeau, sculpteur | Joliette |

## LISTE DES MEMBRES DU COMITE ADMINISTRATIF

| | |
|---|---|
| Paul Saint-Jacques | président |
| Luc Tittley (jusqu'à janvier 1982) | vice-président |
| Aurèle Cardinal (à compter de janvier 1982) | vice-président |
| Chantal Quintric-Léveillé | trésorière |
| Pierre Fontaine | secrétaire |

## SECRETARIAT

| | |
|---|---|
| Claire B. Blouin | secrétaire administrative |
| Jocelyne Dumas | secrétaire (temps partiel) |

---

## LISTE DES MEMBRES DES COMITES

**Comité des admissions**
Charles Carlier
Jean-Paul Guay
David Brown
André Christin
Daniel Hargreaves
jusqu'à mars 1982
Michelle Courchesne
à compter de mars 1982

**Comité de la formation continue**
Aurèle Cardinal
Marie Lessard
Suzanne Dufresne
Claude Dubé

**Comité de la formation en urbanisme**
Hélène Létourneau
Pierre Bélanger
Pierre Fontaine
Jean-Paul Gravel
Jean-Paul Guay

**Comité de promotion de l'urbanisme**
Pierre Brulotte
Jean Guyard
Loraine Tellier-Cohen
Patrick G.-Déoux
Rytis Bulota

**Comité sur le recrutement**
Patrick G.-Déoux

**Syndics**
Gérard Lemelin
Michel Lavoie
Fernand Martin

**Comité d'inspection professionnelle**
Michel A. Boyer
Jean Lemieux
Stefan Liszkowsky

**Comité de la refonte du règlement concernant la publicité**
Jean Lemieux
**Membres invités à participer au comité:**
Luc Tittley
André Christin
Louis Langlois
Richard Dion
Serge Piotte
Georges Bonneau
Richard Bienvenu

**Comité de discipline**
A.J. Clermont, avocat
Claude Doyon

**Le Bulletin**
Robert Galarneau, responsable
Benoît Bossé

**Conseil d'arbitrage**
Richard Dion
Serge Gibeau
Jean Lemieux
Pierre Fontaine, greffier

**Représentants de la CPUQ auprès de l'ICU**
Luc Tittley
Michel Lavoie
(Congrès de l'ICU, Hull, 1982)

**Représentants de la CPUQ auprès du Conseil interprofessionnel**
Paul Saint-Jacques

## RAPPORT DU PRESIDENT

L'année 81-82 a été marquée par la poursuite de notre réorganisation administrative, par le développement de nouvelles activités et par l'expression d'une présence plus soutenue de la Corporation auprès des membres et du public en général.

La réorganisation administrative entreprise l'année dernière s'est poursuivie, notamment par le choix d'un nouveau siège social localisé depuis juin 1981 dans l'édifice de l'Ordre des architectes. Nous sommes jusqu'ici satisfaits de la qualité des locaux et des services offerts par l'Ordre. L'efficacité toujours croissante de notre secrétariat a permis d'offrir un support logistique important pour le développement de nouvelles activités et l'expansion des activités régulières.

Ces activités croissantes nous ont permis une présence plus soutenue auprès de nos membres en élargissant le programme de formation continue, en assurant une publication constante d'un bulletin d'une excellente qualité.

La vie interne de la Corporation prenant plus de vigueur, l'année en cours a vu l'aurore d'une présence de votre Corporation auprès du public: conférences et publication d'une brochure sur "Les urbanistes du Québec".

Toutes ces activités ne sont et seront toujours possibles pour une corporation de votre taille, qu'avec une importante participation des membres. Cette année a été sur ce point fort significative. Le nombre de membres qui ont consenti à oeuvrer à ces activités à travers les comités s'est accru; leur participation a été soutenue, les heures de travail nombreuses et les initiatives multiples.

Pour atteindre ces résultats, il a fallu aussi investir financièrement. Conformément à l'accord donné par l'assemblée générale, le Bureau a utilisé une partie des réserves financières de la Corporation pour développer de nouveaux programmes. Ce rythme de dépenses peut encore être soutenu pour une prochaine année. Ces investissements seront utiles, nous l'espérons, pour hausser le nombre de nos membres, augmenter nos revenus et poursuivre nos activités. Cependant, par mesure de prudence et, à moins d'un changement radical et rapide dans le rythme des admissions, le Bureau aura, dans la prochaine année, à soumettre à votre consultation une hausse de cotisation.

Vous pourrez lire dans ce document un rappel sur les activités des comités. Pour ma part, je me limiterai à vous faire rapport des activités de l'Institut Canadien des Urbanistes, du Conseil interprofessionnel du Québec et du comité universités/C.P.U.Q. (formation en urbanisme).

Cette année, les préoccupations majeures du Conseil International du Québec ont porté sur l'avenir des professions à titre réservé ainsi que sur la question de la formation des professionnels. Le Bureau a eu l'occasion d'appuyer une position du CIQ sur les principes devant guider le partage des responsabilités entre les universités et les corporations relativement à la formation des professionnels. Le débat en cours sur la formation et le gel imposé par le gouvernement sur toute transformation aux conditions supplémentaires à la formation pour la délivrance des permis, ont placé la Corporation devant une situation incompatible. En effet, l'attentisme de l'Office des professions fait que les nouveaux règlements adoptés par le Bureau concernant les admissions sont bloqués dans leur approbation par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles. Cet état de fait ne va pas sans causer des préjudices aux futurs membres que nous devons admettre en vertu d'une réglementation ancienne, confuse, difficile d'administration et inadaptée à la réalité nouvelle de la formation professionnelle des urbanistes au Québec.

Conformément aux voeux de l'assemblée annuelle, le Bureau a entrepris de discuter avec l'Institut Canadien des urbanistes les modalités nouvelles pour une affiliation de la C.P.U.Q. à l'ICU ainsi qu'une tarification adaptée aux services effectivement rendus par l'ICU aux membres de la C.P.U.Q. Différentes formules ont été étudiées par un comité de l'ICU. A une rencontre que nous avons eue avec le Conseil National, la Corporation a exposé les motifs qui nous ont conduit à proposer une formule particulière pour les membres de la C.P.U.Q. Le Bureau entreprendra, dans l'année à venir des négociations à ce sujet de façon à finaliser une entente.

Le comité de la formation a été réanimé cette année pour répondre à deux demandes des universités. La première venait de l'Institut d'urbanisme qui proposait des modifications au programme de maîtrise. Le projet a été évalué judicieux, conforme aux objectifs de la formation soutenue par la Corporation et appuyé par celle-ci. Nous avons également entrepris des rencontres exploratoires avec les responsables du programme ATDR de l'université Laval avec l'objectif d'arrêter une formule d'équivalence de formation ou de diplôme pour les étudiants qui suivraient un profil de cours adapté aux exigences de la Corporation. Nous espérons, dans l'année à venir, arriver à une entente sur ce sujet.

Je termine en remerciant tous les membres qui ont participé activement au développement des activités de la Corporation et en rappelant que ce sont eux les responsables de la bonne santé de votre Corporation. J'en profite pour souligner le départ du Bureau de Luc Tittley et Chantal Quintric-Léveillé et de Michel Lavoie et les remercie en votre nom.

Paul Saint-Jacques

## RAPPORT DU SECRETAIRE

Cette année le Bureau a tenu six réunions et le comité administratif, neuf. Le taux d'absentéisme lors de ces rencontres s'est vu réduire respectivement à 17% et 14%, comparativement à 27% et 20% l'an dernier.

Luc Tittley, vice-président, n'a pu terminer son mandat à cause des exigences de sa pratique, il a par contre conservé le dossier de l'entente ICU/C.P.U.Q.; Aurèle Cardinal, déjà administrateur, lui a succédé à la vice-présidence, alors que Pierre Bélanger a été pressenti par le Bureau pour terminer son mandat.

Durant le présent exercice, aucun nouveaux règlement n'a été approuvé par Québec. Les projets de règlements relatifs aux admissions (équivalence de formation et conditions supplémentaires) ont été soumis à l'Office des professions, et ce malgré le moratoire qui persiste toujours; une rencontre a déjà été tenue avec un représentant de l'Office. Le Bureau espère obtenir une approbation, même temporaire, de ces projets de règlements, pour faire cesser l'imbrogio qui perdure au niveau des admissions. Des démarches plus pressantes seront entreprises lors du prochain exercice pour mener enfin à terme ce dossier.

Le Bureau dû réadopter sous leur forme bilingue des règlements adoptés antérieurement uniquement en français, et les resoumettre à l'Office.

Vingt-deux candidatures à l'admission ont été approuvées par le Bureau; durant la même année trente-deux permis ont été émis.

Nous avons également poursuivi la réorganisation de l'administration des affaires de la Corporation. Suite au déménagement de notre siège social, le secrétariat jouit de locaux beaucoup plus adéquats. L'embauche d'une secrétaire à temps partiel a permis de restructurer entièrement le système de classement des dossiers, tâche que le fort volume de travail imposé au secrétariat depuis deux ans n'avait pas rendu possible.

Toutes ces améliorations devraient permettre de répondre de façon encore plus efficace aux demandes du Bureau et des différents comités, tout en continuant d'assurer la même qualité de service aux membres, aux candidats à l'admission et au public en général.

Pierre Fontaine

---

## RAPPORT DES ACTIVITES DU COMITE DES ADMISSIONS

Le comité des admissions était composé de cinq membres dont les noms figurent sur la liste présentée en tête du rapport de la corporation. En fin d'année, madame Michèle Courchesne a accepté de remplacer M. Daniel Hargreaves à qui les occupations n'ont pas permis une présence suivie aux séances de travail.

Au cours de l'année, dix réunions ont été tenues, dont huit d'une journée complète et cinq consacrées totalement ou partiellement à des examens. Ces derniers ont permis d'interroger quatorze candidats parmil lesquels dix ont été recommandés pour admission au bureau.

En ce qui concerne les dossiers, trente-deux ont fait l'objet d'une étude suivie dans douze cas d'une proposition d'acceptation par le bureau.

Pour l'Institut Canadien des Urbanistes, seize demandes ont été acceptées dont quatorze à titre d'*étudiant* et deux à celui de *membre stagiaire*. Au total, rien que pour la corporation, cinquante dossiers ont été étudiés, quatre d'entre eux ne donnant lieu qu'à des informations transmises aux correspondants.

A la demande du bureau, le comité a travaillé un texte exposant le cheminement à suivre pour devenir membre de la Corporation. Au cours de ces travaux s'est confirmé l'écart, impossible à combler, entre l'ancien règlement, et celui proposé. Ce dernier adapté à l'ensemble de l'organisation découlant du Code des professions, n'étant toujours pas entériné par l'Office, ne peut s'appliquer. C'est donc le règlement issu de la loi 1963 qui reste le seul légal, mais convient moins bien aux termes du restant de la réglementation modelée, elle, sur la loi de 1973 et aux voeux du bureau qui souhaiterait utiliser les dispositions de son nouveau règlement.

Cet exercice s'est révélé extrêmement profitable parce qu'il bénéficie de l'apport continu de situations concrètes et variées que présentent les candidats. Ainsi, des améliorations au nouveau règlement peuvent toujours être proposées au bureau avec qui le travail se poursuit.

Charles Carlier

## RAPPORT DES ACTIVITES DU COMITE DE FORMATION CONTINUE

Pour cette année le comité de formation continue s'était donné comme objectif d'organiser des activités d'information et de formation pour les membres de la Corporation et d'y intéresser également des personnes de l'extérieur.

Les sujets traités ont été choisis d'après les priorités définies lors du sondage effectué auprès des membres à l'été 1980.

Les activités suivantes ont été tenues:

- Journées d'études:
  - le Patrimoine et l'Aménagement;
  - Environnement et Aménagement.
- Conférences de 5 à 7 (tenues également à Montréal):
  - la planification des transports à Montréal et à Québec;
  - l'évaluation des impacts sur l'environnement en milieu humain;
  - l'évaluation des impacts sur l'environnement en milieu biophysique.
- Projection de six films sur le thème Le Citoyen et la Ville: participation, action, démocratie, contestation. Ces projections ont eu lieu à l'Université du Québec à Montréal, sur l'heure du dîner.

Un effort a donc été fait, à la fois de diversification des activités et de déconcentration en présentant plusieurs activités à Québec. Cette tentative de déconcentration a été bien reçue puisque dans l'ensemble la participation à Québec a été aussi bonne qu'à Montréal, en chiffres absolus.

Pour l'ensemble des activités, la participation est fort encourageante avec une moyenne de soixante-quinze personnes aux journées d'études, trente-cinq personnes aux conférences et soixante-quinze personnes aux projections de films. Là où le dossier est beaucoup moins reluisant, c'est au niveau de la participation des membres qui composaient au plus 20% de l'auditoire.

Devant une participation plus que réduite des membres de la Corporation à la journée d'étude sur le patrimoine, le comité s'est permis de revenir sur sa proposition d'avoir des conférences réservées aux membres de la Corporation de peur de se retrouver devant une assemblée plutôt embryonnaire.

Dans le contexte de la formation continue d'un groupe de professionnels, les membres du comité croyaient que ceux qui sont actifs dans le domaine participeraient aux échanges afin de nourrir ceux-ci d'expériences vécues et de soumettre des propositions intéressantes pour les autres. A titre d'exemple, à la journée sur le patrimoine, à notre connaissance, aucun urbaniste qui avait reçu un contrat dans le domaine de la réglementation du patrimoine, ne s'est donné la peine d'être présent...

Aurèle Cardinal

---

## RAPPORT DES ACTIVITES DU SYNDIC

Un seul cas a été référé au syndic durant le présent exercice.

La plainte originait d'un citoyen d'une petite municipalité et portait sur les agissements d'un membre au moment et suite à une offre de service pour la préparation d'un dossier de zonage agricole et l'élaboration d'un plan d'urbanisme.

L'enquête que nous avons menée ne nous a pas permis de retenir les éléments de la plainte; nous avons conclu que le comportement du membre, même si entaché d'une certaine désinvolture, n'était pas contraint aux lois et règlements régissant la pratique d'un membre de la Corporation.

Le Bureau a entériné nos recommandations mais a résolu que le membre ferait l'objet d'une inspection en cours d'année.

Cette cause, de même que quelques autres cas portés à notre attention nous amène à faire le rappel suivant aux membres.

Le règlement concernant le code de déontologie stipule que:

— L'urbaniste doit fournir à son client les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services qu'il lui rend (art. 3.03.03).

— L'urbaniste doit demander et accepter des honoraires justes et raisonnables (art. 3.08.01).

— L'urbaniste doit fournir à son client toutes les explications nécessaires à la compréhension de son relevé d'honoraires et des modalités de paiement (art. 3.08.03).

Bien que la Corporation ne possède à ce jour aucun règlement et n'ait encore émis aucune directive quant à la tenue d'une offre de services de la part d'un urbaniste, le Syndic désire rappeler aux membres de la Corporation qu'ils ne sont pas pour autant dispensés de suivre non seulement la lettre, mais aussi l'esprit des dispositions susmentionnées.

Il est d'ailleurs évident qu'un consensus pourrait s'étaler facilement autour de certaines règles minimales devant régir les relations d'un urbaniste-conseil avec son client.

Nous suggérons donc aux professionnels-conseils d'afficher plus de rigueur dans leurs offres de services. Par exemple, celles-ci devraient contenir:
- une description sommaire de la problématique à résoudre;
- une description claire des études à réaliser et des documents à produire;
- un échéancier détaillé des travaux à réaliser, incluant la prévision de mécanisme de contrôle en cours d'exécution du mandat;
- une identification du personnel professionnel affecté au travail;
- une ventilation des coûts prévus pour chacune des étapes du travail et ce, même dans le cas d'un contrat à forfait.

Par la suite, le relevé d'honoraires doit être suffisamment clair et détaillé pour permettre au client d'en faire une appréciation par rapport aux services rendus.

De toute façon, il y va de l'intérêt de tous (professionnel, client ou public en général) que l'urbaniste fasse preuve de plus de transparence dans sa pratique.

Gérard Lemelin

## RAPPORT DES ACTIVITES DU COMITE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Lors de l'exercice précédent, le Bureau avait mis sur pied pour la première fois, un programme d'inspection professionnelle grâce, en partie, à une subvention accordée par l'Office des professions. A cette occasion 10% des membres avait fait l'objet d'une inspection et près de 25% avaient rencontré l'inspecteur lors de ses visites.

En 1981-82 le Bureau a préféré suspendre les activités du comité d'inspection professionnelle et reporté plutôt au début de l'exercice 1982-83 la reprise de son programme d'inspection. Cette décision se basait sur les faits suivants:

— L'ampleur du programme initial d'inspection touché par le programme initial.

— L'absence d'une subvention de la part de l'Office.

— Un déficit budgétaire anticipé plus élevé que prévu.

Une demande de subvention a été soumise à l'Office afin de permettre au Bureau de relancer son programme d'inspection en 1982.

Pierre Fontaine

---

## RAPPORT DES ACTIVITES DU COMITE RECRUTEMENT

Face à la baisse des demandes d'admission qui se fait sentir avec de plus en plus d'acuité d'année en année, le Bureau s'est penché depuis le mois d'août dernier sur le problème du recrutement des nouveaux membres.

En un premier temps, le comité chargé de la question s'est attaché à définir et à formuler les grandes lignes d'une stratégie globale de recrutement qui devait être entamé dès 1982-1983.

Lors de son analyse de la situation existante, le comité s'est rendu à l'évidence qu'il n'y avait pas suffisamment de membres pour offrir des services de qualité en plus grand nombre et que par ailleurs, la Corporation ne rendait pas suffisamment de services de qualité pour attirer de nouveaux membres. A la fois cercle vicieux et problème d'économie d'échelle, la solution passe nécessairement par une redéfinition du rôle et des aspirations de la Corporation, ainsi que de l'image qu'elle projette.

Il s'agit notamment de la distinction, ne serait-ce que psychologique, qui confine trop souvent l'urbaniste à l'étude des questions urbaines, l'excluant par ailleurs des disciplines ayant trait à l'aménagement du territoire.

En amorce au dossier, le comité a dégagé les modalités d'un programme de recrutement véritablement adapté aux différents groupes qui composent l'univers de candidats potentiels. Ces groupes sont:
- les urbanistes non-membres de la C.P.U.Q., qu'ils soient bien connus dans le domaine de l'aménagement ou non;
- les stagiaires en urbanisme;
- les étudiants en urbanisme;
- les universitaires, professeurs ou chercheurs;
- les professionnels de l'aménagement du territoire non-urbanistes.

L'hétérogénéité de ces groupes fait appel à un recrutement de type "personnalisé". Ainsi, les urbanistes non-membres ne peuvent que difficilement faire l'objet d'une approche directe, compte tenu des idées, préconçues ou non, qui les animent.

Ces urbanistes choisiront librement de s'inscrire au tableau de la Corporation, lorsque cette dernière pourra les attirer entre autres par de plus nombreux services.

A moyen et long terme, les stagiaires et étudiants en urbanisme représentent la clef de voûte d'une croissance significative du nombre de membres, ainsi que la seule porte de sortie du cercle vicieux dont il a été question. Il est donc inutile d'insister sur l'importance de la création à court terme de membres stagiaires et étudiants.

Enfin, les universitaires et les professionnels non-urbanistes de l'aménagement, peuvent aussi avec le temps, constituer un potentiel valable de candidats, compte tenu de l'influence que prendra la Corporation dans les diverses disciplines reliées à l'aménagement du territoire.

La prochaine étape de ce dossier sera donc la réalisation au cours du printemps d'un véritable plan d'action à court, moyen et long terme, destiné à être mis en oeuvre dès l'automne prochain.

Patrick-G. Déoux

## RAPPORT ANNUEL ET RECOMMANDATIONS DU COMITE DE REVISION DU REGLEMENT DE PUBLICITE

**Membres invités à participer au comité:**
Jean Lemieux, président du comité
Luc Tittley
André Christin
Louis Langlois
Richard Dion
Serge Piotte
Georges Bonneau
Richard Bienvenu

Le comité a tenu trois réunions.
Il avait pour tâche:
a) de revoir la pertinence des articles actuels, plus particulièrement celui traitant des raisons sociales;
b) de préciser les éléments qu'un urbaniste peut mentionner au public dans sa publicité et les conditions suivant lesquelles il peut le faire, afin de lui permettre de faire connaître au public le secteur dans lequel il concentre son activité;
c) de déterminer s'il est dans l'intérêt du public et de la bonne pratique de l'art d'introduire des dispositions permettant la publicité sur les honoraires; si oui, d'en préciser la nature et la forme;
d) de proposer un texte refondu du règlement.

Le Comité émet les recommandations suivantes.

Attendu que:

— L'urbanisme n'est pas un champ de pratique professionnel réservé et qu'en conséquence, toute personne peut pratiquer l'urbanisme sans avoir à se soumettre aux différents règlements de la C.P.U.Q.

— Des tendances se sont manifestées depuis quelques années à l'effet de favoriser la libre concurrence.

— Des lois régissent déjà:
a) les ententes restreignant la concurrence;
b) les fusions et les monopoles;
c) le maintien des prix;
d) la baisse abusive des prix;
e) le truquage des offres;
f) la diffusion d'informations trompeuses.

— Le seul inconvénient des raisons sociales anonymes réside dans le fait que le public peut ignorer qu'il s'y trouve des professionnels en urbanisme (urbanistes) ayant une formation et une compétence reconnues par la C.P.U.Q., ce qui assure déjà une certaine protection du public.

— Aucun règlement existant ou prévu n'établit des catégories ou des spécialités en urbanisme et qu'en conséquence, il est possible de se prétendre spécialiste.

— Les plaintes concernant la publicité sur les honoraires et la publicité en générale venaient toujours ou presque des membres de la C.P.U.Q. et non du public.

— La libéralisation du règlement ne ferait que reconnaître un état de fait.

— D'autres corporations ou ordres sont beaucoup plus libéraux ou tolérants à ce sujet.

Il est recommandé au Bureau de modifier le règlement de publicité tel qu'il suit:

**1) Remplacer le texte de l'article 2.01 par le texte suivant:**

Un urbaniste peut se prévaloir de la publicité mentionnée à la présente section à la condition d'inscrire sur sa carte professionnelle:
a) son nom;
b) sa profession;
c) l'adresse de son bureau et
d) le nom de son bureau ou du bureau ou du service pour qui il travaille.

**2) Remplacer le texte de l'article 2.02 par le texte suivant:**

Le nom d'un bureau peut être anonyme à la condition qu'il soit accompagné du nom d'au moins un membre en règle de la Corporation.

**3) Remplacer le texte de l'article 2.03 par le texte suivant:**

Sous réserve de l'article 2.01, un urbaniste ne peut inscrire sur sa carte professionnelle autre chose que:
a) le nom de ses associés, la mention "et associés" après son nom s'il est le principal associé et les noms des urbanistes à son emploi;
b) sa spécialité s'il possède un certificat de spécialiste reconnu par la Corporation;
c) ses titres académiques et, le cas échéant, son appartenance à une autre corporation professionnelle;
d) son numéro de téléphone et ses heures de service;
e) le symbole graphique de la corporation;
f) le nom et le symbole graphique de son employeur ou de sa société;
g) le titre de sa fonction;
h) ses champs d'activités professionnelles.

**4) Ajouter l'article 3.03 suivant:**

Un urbaniste peut faire la promotion de son bureau ou du service d'urbanisme pour qui il travaille et à cet effet, distribuer un curriculum vitae, une brochure publicitaire, des informations sur ses projets antérieurs, sa tarification et autres informations semblables.

**5) Remplacer le texte des articles 7.01 et 7.02 par le texte suivant:**

Un urbaniste offrant ses services au public non conformément aux sections 2, 3, 4 et 5 peut continuer de le faire pendant une période d'un an après l'entrée en vigueur du présent règlement.

**Recommandations du Comité concernant la révision du code de déontologie:**

Entendu que la majorité des membres du comité considère que:
- des tendances se sont manifestées depuis quelques années à l'effet de favoriser la libre concurrence;
- l'urbanisme est un champ d'activités pluridisciplinaires;
- les urbanistes en pratique privée sont déjà associés à d'autres professionnels, tout au moins pour un grand nombre d'entre eux;
- les conditions du marché et le fait de ne pas avoir un champ de pratique exclusif risquent de mettre en péril plusieurs firmes existantes et d'ouvrir ainsi davantage la voie à des "non-urbanistes".

Il est recommandé au Bureau de modifier le code de déontologie.

De l'avis du comité, le code de déontologie devrait être modifié de la façon suivante:

**1) Remplacer le texte de l'article 3.05.06 par le texte suivant:**

Un urbaniste peut s'associer avec toute personne qu'il juge nécessaire à l'accomplissement de son mandat et partager ses honoraires avec elle.

Les recommandations du comité ont été soumises au Bureau qui doit les étudier sous peu.

Jean Lemieux

## RAPPORT DES ACTIVITES DU COMITE DE PROMOTION DE L'URBANISME

A la dernière Assemblée annuelle, les membres de la Corporation soulignaient certaines carences au chapitre de la promotion de la profession et, indiquaient clairement au Bureau l'urgence de poser des gestes concrets visant à promouvoir la profession d'urbaniste au Québec. Le Bureau mettait donc sur pied le Comité de promotion, lequel compte aujourd'hui quatre personnes dont la principale tâche en 1981-82 a été de produire une brochure promotionnelle sur les urbanistes du Québec.

Cette brochure s'adresse essentiellement aux utilisateurs potentiels des services professionnels de l'urbaniste et, explique dans un texte sommaire le contexte et la nature du travail de ce dernier. Elle souligne également les avantages de travailler avec un urbaniste pour la réalisation de certaines études et indique les procédures de base pour en retenir les services, à titre d'employé ou de consultant.

Tirée à 10 000 exemplaires, cette brochure sera distribuée, dans un premier temps, aux élus municipaux (municipalités du Québec et municipalités régionales de comtés) et, dans un deuxième temps, aux organismes publics et para-publics susceptibles de retenir les services d'un urbaniste.

De façon à compléter l'information que contient la brochure, le Comité de promotion suggère de mettre sur pied une série de comités régionaux de promotion. Doté d'un canevas d'informations de base uniforme, les membres de ces comités régionaux auraient comme principale tâche, de répondre au nom de la Corporation aux différentes interrogations du milieu (élus, fonctionnaires, associations, ...) sur la pratique de l'urbanisme. Cette implication directe des membres de la Corporation dans le milieu, constitue sûrement l'une des meilleures façons de promouvoir la profession d'urbaniste.

Au seuil de l'importante expérience de planification et d'aménagement du territoire que constitue l'application de la Loi (125) sur l'aménagement et l'urbanisme, la présence active des membres de la Corporation permettra de consolider la pratique professionnelle de l'urbanisme et de veiller à la qualité professionnelle du travail qui sera accompli. Au cours des prochains mois et des prochaines années, une chance unique nous est donnée de participer au développement de la profession d'urbaniste. Conscient que cette opportunité repose sur la présence active des urbanistes, le Comité de promotion, en vue de mettre sur pied les comités régionaux de promotion, fera appel à votre contribution.

Pierre Brulotte

## DONNEES STATISTIQUES POUR L'ANNEE 1981-1982

### Répartition selon la région administrative

| Région | Nombre | % |
|---|---|---|
| Montréal | 156 | 62.4 |
| Outaouais | 11 | 4.4 |
| Québec | 48 | 19.2 |
| Autres régions | 21 | 8.4 |
| Autres provinces | 8 | 3.2 |
| Autres pays | 6 | 2.4 |

### Secteurs d'activité

| | Nombre | % |
|---|---|---|
| Pratique privée | 80 | 32.0 |
| Entreprise privée | 40 | 16.0 |
| Organisme public | 99 | 39.6 |
| Enseignants | 9 | 3.6 |
| Retraités ou inactifs | 22 | 8.8 |

### Détenteurs de permis au 31 mars 1982

| Groupe d'âge | Masculin | % | Féminin | % | Total | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Moins de 30 ans | 8 | 3.2 | 3 | 1.2 | 11 | 4.4 |
| De 30 à 40 ans | 106 | 42.4 | 8 | 3.2 | 114 | 45.6 |
| De 40 à 50 ans | 53 | 21.2 | 6 | 2.4 | 59 | 23.6 |
| 50 ans et plus | 63 | 25.2 | 3 | 1.2 | 66 | 26.4 |
| **Total** | **230** | **92.0** | **20** | **8.0** | **250** | **100.0** |

## RAPPORT DE LA TRESORERIE

La trésorerie reflète assez fidèlement la multiplicité des activités du Bureau cette année. Les programmes de formation continue et promotion de l'urbanisme, la publication régulière du Bulletin, impliquent des dépenses accrues. Le fonctionnement plus intense du secrétariat et des comités nécessitent un roulement plus important.

Nous espérons que les membres sont aussi conscients de cette amélioration de la qualité des services autant que du déficit annuel.

Le dépassement du déficit par rapport aux prévisions budgétaires est uniquement dû à une baisse des revenus (55 000,00 $ au lieu des 60 000,00 $ prévus). Les faibles revenus sont essentiellement reliés à une baisse notable des inscriptions et par le fait même des cotisations, et au fait que les subventions escomptées ne sont pas rentrées.

Si les activités se reflètent sur le budget, il serait intéressant que le contraire se produise également et que la nécessité d'assurer des revenus incite à une promotion accrue, afin d'augmenter le nombre des membres. Pour cette année financière, compte tenu des avoirs des membres de la Corporation, le déficit sera absorbé sans problème, les cotisations n'augmenteront donc pas.

Mais la Corporation ne pourra indéfiniment répéter d'année en année de tels dépassements des dépenses sur les revenus. Si les membres désirent conserver la même qualité des services, une augmentation des cotisations devra être envisagée.

Chantal Quintric-Léveillé

## PROJECTION DES REVENUS ET DEPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 1983

| Revenus | Exercice terminé le 31 mars 1982 | o/o | Budget de l'année 1981-82 | o/o | Budget pour l'année 1982-83 | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Cotisations CPUQ | 42 208 $ | 71,2 | 43 500 $ | 71,6 | 48 000 $ | 76,2 |
| Cotisation ICU | 265 | | 500 | | - | - |
| Inscriptions | 1 675 | | 1 500 | | 2 000 | |
| Etude de dossiers | 1 555 | | 4 000 | | 3 000 | |
| Intérêts gagnés | 9 128 | | 5 500 | | 5 000 | |
| Activités | 1 985 | | 3 000 | | 3 000 | |
| Subventions | 1 500 | | - | | 1 500 | |
| Assemblée et congrès | 660 | | 500 | | 250 | |
| Offres d'emploi | - | | 300 | | - | |
| Divers | 329 | | - | | 300 | |
| **Total** | **59 305 $** | | **60 800 $** | | **63 050 $** | |
| **Dépenses** | | | | | | |
| Secrétariat: | | | | | | |
| salaires et bénéfices sociaux | 25 190 $ | | 24 800 $ | | 30 000 $ | |
| loyer | 4 050 | | 4 000 | | 4 500 | |
| impression | 3 954 | | 3 000 | | 4 000 | |
| frais d'expédition | 2 355 | | 1 500 | | 4 000 | |
| fournitures de bureau | 2 238 | | 1 550 | | 1 000 | |
| téléphone | 1 351 | | 1 000 | | 1 500 | |
| frais de banque | 213 | | 250 | | 250 | |
| amortissement, mobilier/équipement | 534 | | 700 | | 430 | |
| divers | 335 | | 700 | | 500 | |
| Sous-total | 40 220 | 57,2 | 37 500 | 53,2 | 46 180 | 58,4 |
| Activités: | | | | | | |
| Bureau - fonctionnement | 3 185 | | 3 000 | | 3 000 | |
| Comité administratif - honoraires | 7 200 | | 7 200 | | 7 200 | |
| Comité administratif - fonctionnement | 1 222 | | 1 000 | | 1 000 | |
| Comité admissions - honoraires | 2 250 | | 1 500 | | 2 000 | |
| Comité admissions - fonctionnement | 209 | | 1 200 | | 200 | |
| Comité inspection professionnelle | 677 | | 4 000 | | 2 000 | |
| Comité formation continue | 4 114 | | 4 000 | | 5 000 | |
| Comité de la promotion | 2 365 | | 2 000 | | 4 000 | |
| autres comités | 984 | | 1 000 | | 2 000 | |
| le Bulletin | 2 636 | | 2 000 | | 3 000 | |
| assemblée annuelle | 2 547 | | 2 800 | | 800 | |
| Sous-total | 27 389 | 39,0 | 29 700 | 42,1 | 30 200 | 38,2 |
| Conseil interprofessionnel | 1 147 | | 1 400 | | 1 200 | |
| Services professionnels | 1 600 | | 2 000 | | 1 600 | |
| **Total** | **70 356 $** | | **70 600 $** | | **79 180 $** | |
| **Excédent des dépenses sur les revenus** | **(11 051 $)** | | **(9 800 $)** | | **(16 130 $)** | |

## RAPPORT DES VERIFICATEURS

**Aux membres de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec:**

Nous avons vérifié le bilan de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec au 31 mars 1982 et les états des résultats et de l'avoir des membres de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la compagnie, ces états financiers sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la Corporation au 31 mars 1982 et des résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Montréal, Canada
le 21 avril 1982

Côté, Bodnar & Cie
Comptables agréés

## BILAN – 31 MARS 1982
**(avec chiffres comparatifs au 31 mars 1981)**

**ETAT 1**

| Actif | | 1982 | | 1981 |
|---|---|---|---|---|
| **Actif à court terme** | | | | |
| Encaisse | | 2 803 $ | | 3 212 $ |
| Avance - congrès I.C.U. | | 1 500 | | - |
| Subvention à recevoir | | 1 500 | | 3 295 |
| Dépôts à terme | | 38 000 | | 50 000 |
| Intérêts courus à recevoir | | 1 450 | | 976 |
| **Total de l'actif à court terme** | | **45 253** | | **57 483** |
| **Placements** | | | | |
| Obligations gouvernementales - au coût (valeur du marché 1982 - 4 060 $, 1981 - 3 730 $) | | 6 005 | | 6 005 |
| **Immobilisations** | | | | |
| Mobilier et équipement - au coût | 3 515 $ | | 2 436 $ | |
| Moins amortissement accumulé | 1 377 | 2 138 | 843 | 1 593 |
| | | **53 396 $** | | **65 081 $** |

| Passif et surplus | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Passif à court terme** | | | | |
| Comptes à payer et frais courus | | 11 269 $ | | 10 390 $ |
| Diverses taxes à payer | | 399 | | 289 |
| Revenus reportés | | 9 431 | | 10 640 |
| Portion de la dette à long terme échéant en deçà d'un an | | - | | 414 |
| **Total du passif à court terme** | | 21 099 | | 21 733 |
| **Dette à long terme** | | | | |
| Lien sur mobilier et équipement, remboursable par versements égaux et consécutifs de 46,04 $ capital et intérêts | - | | 414 $ | |
| Portion échéant en deçà d'un an | - | - | 414 | - |
| **Avoir des membres (état 2)** | | 32 297 | | 43 348 |
| | | 53 396 $ | | 65 081 $ |

## ETAT DES RESULTATS ET DE L'AVOIR DES MEMBRES DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1982 (avec chiffres comparatifs au 31 mars 1981)

ETAT 2

| | | 1982 | | 1981 |
|---|---|---|---|---|
| **Revenus** | | | | |
| Cotisations C.P.U.Q. | | 42 208 $ | | 37 786 $ |
| Cotisations I.C.U. | | 265 | | 475 |
| Inscriptions | | 1 675 | | 950 |
| Etudes de dossiers | | 1 555 | | 2 925 |
| Intérêts gagnés | | 9 128 | | 5 295 |
| Activités | | 1 985 | | 2 675 |
| Subventions | | 1 500 | | 7 557 |
| Assemblée et congrès | | 660 | | 460 |
| Divers | | 329 | | 698 |
| | | 59 305 | | 58 821 |
| **Dépenses** | | | | |
| Secrétariat | | | | |
| Salaires et bénéfices sociaux | 25 190 $ | | 16 205 $ | |
| Loyer | 4 050 | | 3 811 | |
| Impression | 3 954 | | 4 849 | |
| Frais d'expédition | 2 355 | | 1 693 | |
| Fournitures de bureau | 2 238 | | 1 358 | |
| Téléphone | 1 351 | | 1 055 | |
| Frais de banque | 213 | | 238 | |
| Amortissement - mobilier et équipement | 534 | | 398 | |
| Divers | 335 | 40 220 | 175 | 29 782 |
| Activités | | | | |
| Bureau - fonctionnement | 3 185 | | 5 950 | |
| Comité administratif - honoraires | 7 200 | | 4 800 | |
| Comité administratif - fonctionnement | 1 222 | | 2 363 | |
| Comité admissions - honoraires | 2 250 | | - | |
| Comité admissions - fonctionnement | 209 | | 438 | |
| Comité inspection professionnelle | 677 | | 2 428 | |
| Comité formation continue | 4 114 | | 4 222 | |
| Comité de la promotion | 2 365 | | - | |
| Autres comités | 984 | | 1 988 | |
| Le Bulletin | 2 636 | | 400 | |
| Assemblée annuelle | 2 547 | 27 389 | 1 976 | 24 565 |
| Conseil interprofessionnel | | 1 147 | | 1 173 |
| Services professionnels | | 1 600 | | 1 750 |
| | | 70 356 | | 57 270 |
| **Excédent des revenus sur les dépenses** | | - | | 1 551 |
| **Excédent des dépenses sur les revenus** | | (11 051) | | - |
| **Avoir des membres au début de l'exercice** | | 43 348 | | 41 797 |
| **Avoir des membres à la fin de l'exercice** | | 32 297 $ | | 43 348 $ |

**Note: chiffres comparatifs.** La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.